

Communiqué de presse

le 29/05/2020
Commission permanente

La Bourgogne-Franche-Comté lance un plan de relance pour le secteur du tourisme

La Région Bourgogne-Franche-Comté poursuit ses mesures dans le cadre de la crise économique provoquée par l'épidémie de Covid-19. Alors que le pays est entré dans une phase de déconfinement progressif, le Conseil régional est pleinement mobilisé pour initier et amplifier les dispositifs destinés à soutenir tous les secteurs de l'économie.

Vendredi 29 mai, réunis en commission permanente, les élus régionaux ont voté un **vaste plan de relance en faveur du tourisme**. Ce dispositif, qui s'ajoute aux mesures d'urgence déjà prises, et pour lesquelles le conseil régional s'est engagé à hauteur de plus de 80 millions d'euros, aura pour objectif de soutenir les acteurs du secteur touristique autour de deux axes.

❖ **A destination des professionnels**

Abonder le fonds d'urgence pour les hébergements touristiques à hauteur de 7 millions d'euros au total afin de soutenir la trésorerie des entreprises et l'ouvrir aux micro-entreprises et entreprises individuelles. Il s'agit d'une aide forfaitaire de 3000 € pour les meublés de tourisme et chambres d'hôtes et de 5000 € pour les autres types d'hébergement. Plusieurs critères d'éligibilité ont été instaurés parmi lesquels :

- Baisse de chiffre d'affaires de 50 % minimum cumulée entre mars-avril 2019 et mars-avril 2020,
- Structures d'exploitation jusqu'à 50 salariés,
- CA minimum de 24 000 € (année 2019) pour les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes.

∅ **Le coût supplémentaire de cette mesure est estimé à 3 000 000 €.**

Mobiliser des outils d'investissements pour les projets touristiques

Le projet de **création d'une Foncière hôtelière régionale** est en cours d'élaboration en partenariat avec la Banque des Territoires et plusieurs partenaires bancaires. Cet outil aura pour vocation principale l'acquisition et la construction d'actifs immobiliers ou la réalisation

CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

de travaux de rénovation, d'agrandissement ou de transformation, l'administration et l'exploitation par location et la cession. Une fois le projet immobilier réalisé, il sera loué à un exploitant pour une durée déterminée, à l'issue de laquelle le bâtiment lui sera revendu.

Ø Cette mesure sera présentée en Assemblée plénière le 26 juin 2020 pour un impact budgétaire de 1,5 million d'euros

Le fonds régional d'investissement « Défi 3 » sera ouvert à quelques grands équipements structurants touristiques portés par des entreprises. Le principe consiste à des prises de participations minoritaires dans le capital d'entreprises pendant une durée de 3 à 7 ans avant de revendre. Ce fonds de 20 millions d'euros est mis en place en partenariat avec Bpifrance et les acteurs bancaires.

Ø Participation de la Région à hauteur de 5 millions d'euros

❖ A destination des habitants et des touristes:

Appel solidaire #SORTEZCHEZVOUS

Le Comité régional du tourisme a travaillé à l'élaboration d'une action solidaire, s'appuyant sur une campagne de communication générale, partageable par tous et relayée à la fois par les institutionnels de la région (Région, Départements, EPCI, ADT, Offices de tourisme), les socio-professionnels collectivement (fédérations, CCI...) ou individuellement.

Cette action s'appuiera sur un appel lancé par tous les professionnels du tourisme aux habitants de Bourgogne-Franche-Comté, afin de les inciter à fréquenter les lieux touristiques de la région à partir du 3 juin.

Ø Cette opération est financée sur le budget du CRT pour 100 000 euros

Offrir 2000 « Pass Découverte » de 3 jours aux habitants de Bourgogne-Franche-Comté

A la demande de la Région, le Comité régional du tourisme finalise actuellement le lancement d'un « Pass Découverte » qui permettra aux touristes et aux habitants de la région d'accéder à une centaine de sites touristiques.

Dans le cadre de la relance de l'activité touristique, la Région propose d'offrir 2 000 « Pass découverte » d'une durée de 3 jours chacun (valeur faciale de 49 €/ Pass) donnant libre accès aux sites identifiés, sous forme de jeu concours.

Cette opération sera lancée sur les réseaux sociaux et le site internet de la Région. Entre le 1^{er} juillet et le 31 août, la Région attribuera régulièrement des Pass découverte par tirage au sort aux habitants. 2 000 Pass seront offerts tout au long de l'été.

Ø Le coût de cette opération s'élève à 98 000 €.

CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

Elargissement des abonnements TER à tout le territoire national

Dans le cadre d'un travail entre la SNCF et Régions de France, un certain nombre de mesures sont envisagées concernant l'utilisation des abonnements TER.

L'une des mesures phares pourrait permettre à chaque titulaire d'un abonnement annuel TER en Bourgogne-Franche-Comté de circuler sur tout le réseau TER national pendant les mois de juillet et août 2020. Il s'agit d'une mesure très favorable à l'accompagnement des déplacements touristiques sur les mois de juillet et Août.

L'activité touristique en Bourgogne-Franche-Comté :

850 hôtels, 180 campings, 200 sites de visites, 2850 restaurants, 150 hébergements collectifs, 575 établissements recevant des chambres d'hôtes, 3000 meublés de tourisme

Fréquentation :

- 73,7 Millions de nuitées au total dans la région en 2019 (chiffres Orange Flux Vision tourisme, calculé à partir des téléphones portables).
- 18,4 Millions nuitées infra – régionales
- 55,3 Millions de nuitées extra – régionales, dont 28,7 Millions de nuitées étrangères

Durée moyenne de voyage :

- Clientèles françaises : 4,2 jours

Retombées économiques du tourisme :

- **Dépenses** : 4,6 milliards de consommation touristique annuelle, soit 6,3% du PIB régional
- **Emploi** : jusqu'à 41 200 emplois liés aux activités touristiques en haute saison, soit 4% de l'emploi total en Bourgogne-Franche-Comté

Investissement :

- 314,8 Millions € investissement annuel (moyenne 2014 / 2016)

Les principaux dossiers votés vendredi 29 mai

Economie

- **Subvention de 230 000 euros dans le cadre du salon Hydrogène Business for Climate qui se déroulera à Belfort les 13 et 14 janvier 2021**

Hydrogen Business For Climate s'affiche comme le nouvel événement d'envergure internationale visant à concrétiser la transition énergétique H₂ en France et en Europe.

Pendant 2 jours, pas moins de 350 acteurs de la transition énergétique, dont plus de 50 experts, se réuniront pour partager leur vision et explorer les pistes visant à faire émerger l'Europe de l'hydrogène.

Ensemble, ils poursuivront les mêmes objectifs : éclairer les marchés de l'hydrogène, nourrir les coopérations, initier les projets et accélérer la mise en place de solutions concrètes. Le forum sera structuré autour de 5 conférences plénières rassemblant une trentaine d'experts et de grands patrons, et 7 ateliers animés par des spécialistes et invités de prestige visant à échanger et faire émerger des solutions nouvelles.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a mandaté le PVF pour l'organisation de cette 1^{ère} édition

- **Trains hydrogènes réponse à l'appel à projets européen**

La Région Bourgogne-Franche-Comté envisage prochainement l'expérimentation de trains à hydrogène dans le nord de la Région afin de contribuer à la recherche de solutions visant à remplacer à terme les trains à traction diesel sur les lignes secondaires et moyennes. Pour ce faire, la Région engage une démarche pour répondre à un appel à projets européen (CEF Transport Blending Facility Call), pour lequel les collectivités concernées doivent avec leurs partenaires financiers déposer mi-juin un dossier complet

- **Soutien au développement de l'ESS**

Le soutien aux entreprises d'insertion (EI), aux entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI) et aux associations d'aide à domicile (AAD) est une politique volontariste forte de la Région au titre de sa politique de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle y consacre chaque année près de 5 M€ sur la base d'un forfait par nombre d'ETP éligible au dispositif. Par l'action de ces structures soutenues par la Région, cette politique poursuit son soutien aux populations fragilisées en permettant à des acteurs locaux d'agir non seulement sur les problématiques sociales exacerbées par la crise sanitaire

CONTACTS PRESSE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE :

Marie Souverbie - marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos - laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr - tél 03 81 61 61 08

(intervention auprès des personnes âgées confinées), mais aussi pour mettre en œuvre des activités utiles pour la société durant la période de confinement puis de déconfinement (réalisation de masques par des structures d'insertion, gestion des déchets)

- ❖ Subvention globale de 2 146 267 € aux EI/ETTI au titre du dispositif Aides à l'emploi
- ❖ Subvention globale de 2 545 098 € aux AAD au titre du dispositif Aides à l'emploi
- ❖ Subvention de 303 925 € au titre du dispositif aides à l'emploi volet PLIE

Agriculture

- **Aide à la qualification en agriculture biologique**

L'augmentation des surfaces en agriculture biologique est une des priorités du Plan régional pour le développement agricole. Pour encourager le développement de l'agriculture biologique sur des filières spécifiques, la région accorde une aide à la qualification aux exploitations qui adoptent ce mode de production. L'aide à la qualification en agriculture biologique, sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, a pour objectifs de contribuer à maintenir les exploitations agricoles en agriculture biologique et d'améliorer l'offre de produits de qualité dans les filières légumes, petits fruits, plantes à parfum, aromatiques et médicinales, fruits à pépins et à noyaux et fruits à coques comestibles, apiculture, ainsi qu'en transformation à la ferme (hors vin).

Le montant de l'aide est de 80 % du coût effectif de la certification sur les activités éligibles en mode de production 100 % biologique ou en conversion 100 % biologique. 99 dossiers d'exploitants sont présentés pour un montant d'aide global de 33 917,39 €.

Culture

- **Aide aux scènes labellisées et aux scènes de diffusion intermédiaire (près de 1,4 M€)**

Les scènes labellisées comme les scènes intermédiaires sont des lieux de création et de diffusion d'une importance capitale en matière de culture : pour le public, mais aussi pour les compagnies, les ensembles, les métiers et les savoir-faire de notre territoire. Elles ont été mises pour partie à l'arrêt par la crise. La Région se mobilise et maintient son soutien de façon volontariste, afin de les accompagner, alors qu'elles doivent faire face à un défi inédit : réinventer des spectacles et adapter leur activité afin de faire vivre la culture tout en assurant la sécurité sanitaire des spectateurs et des professionnels.

Numérique

- **Inclusion numérique**

La mission régionale pour la médiation numérique Bourgogne Franche-Comté, portée par Territoires numériques Bourgogne Franche-Comté, est soutenue par la Banque Territoires comme 10 autres structures d'échelles différentes. Le GIP a été lauréat d'un appel à projets national gouvernemental pour porter la MedNum. L'objectif de cette mission est de coordonner et faciliter les actions d'inclusion numérique vers tous les publics de la Région.

Le projet nécessite la création d'une plateforme de ressources, de contenus et de coordination des acteurs de la médiation numérique. Fidèle à ses objectifs d'accompagner les évolutions des usages et favoriser l'inclusion numérique, La Région soutient la création de cette plateforme numérique collaborative à hauteur de 100 000 euros.

Energie

- **Effilogis bailleurs et collectivités (BBC et énergie positive): 51 dossiers (18 bailleurs et 33 collectivités) pour 2,683 M€**

Effilogis participe à l'ambition de créer une région à énergie positive tout en permettant la résorption de la précarité énergétique. Cette politique s'intègre au plan bâtiment durable Bourgogne-Franche-Comté, signé avec l'Etat, l'ADEME et l'ANAH. Dix-huit bailleurs sociaux (465 logements) et 33 collectivités sont soutenus pour un montant global de 2,683 M€.